

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 20864
Numéro SIREN : 411 643 620
Nom ou dénomination : VIVALTO

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2022 sous le numéro de dépôt 82717

VIVALTO
Société par actions simplifiée au capital de 1 919 148 €
Siège social : 61 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
411 643 620 RCS PARIS
(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le mardi 17 mai,

Les soussignés :

- Monsieur Daniel CAILLE,
- Madame Brigitte CACCIATORE épouse CAILLE,
- Monsieur Benjamin CAILLE,
- La société GC SASU (829 168 749 RCS PARIS), représentée par Monsieur Guillaume CAILLE,
- Monsieur Emmanuel CAILLE,
- Monsieur Simon CAILLE,
- Monsieur François CAILLE, représenté par Monsieur Daniel CAILLE, titulaire d'un pouvoir,
- La société Vivalto International Entreprise S.à r.l. (B 244 063 RCS LUXEMBOURG), représentée par son gérant A, Monsieur Daniel CAILLE, et par son gérant C, Madame Laurence Dony,

Intervenant en qualité de seuls associés détenant la totalité des 159.929 actions composant le capital social de la Société (les « **Associés** »), étant précisé que la Société détient 1.202 de ses propres actions et que lesdites actions sont privées du droit de vote en application de l'article L.225-210 alinéa 4 du code de commerce et ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum en application de l'article L.225-111 du code de commerce,

En présence de Monsieur Daniel CAILLE, président de la Société (le « **Président** »),

En l'absence de la société DELOITTE & ASSOCIES, société par actions simplifiée, dont le siège est situé 6 place de la Pyramide – 92908 PARIS LA DÉFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 028 041 RCS NANTERRE, commissaire aux comptes de la Société, cette dernière ayant été informée des présentes décisions,

Étant précisé que l'article 15 paragraphe I des statuts de la Société prévoit que « *les décisions collectives seront adoptées soit en assemblée, soit par consultation écrite, soit par l'expression dans un acte, soit en assemblée, soit par téléconférence (téléphonique ou audiovisuelle)* »,

[...]

Ont pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

1. [...];
2. [...];
3. [...];
4. [...];

5. [...];
6. [...];
7. Réduction de capital non motivée par des pertes de 14 424 euros par imputation d'un montant de 898 074 euros sur la prime de fusion, sous conditions suspensives ;
8. [...];
9. [...];
10. Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

[...]

SEPTIEME DECISION

Réduction de capital non motivée par des pertes de 14 424 euros par imputation d'un montant de 898 074 euros sur la prime de fusion, sous conditions suspensives

Les Associés, à l'unanimité, vu le rapport spécial du commissaire aux comptes,

Décident (i) sous Conditions Suspensives Fusion, (ii) sous Conditions Suspensives ADP et (iii) sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou du rejet de celles-ci dans le délai de 20 jours à compter de la date de dépôt au greffe du présent procès-verbal, conformément aux dispositions de l'article R225-152 du code de commerce (la « **Condition Suspensive Réduction** ») :

- de réduire le capital social d'un montant de 14 424 euros pour le ramener de 2 556 348 euros à 2 541 924 euros ;
- que cette opération sera réalisée par annulation des 1202 actions de la Société détenues par la Société, ramenant le nombre d'actions ordinaires de la Société de 213 028 à 211 826 ;
- de procéder à l'imputation d'un montant de 898 074 euros (correspondant à la différence entre la valeur réelle des actions annulées et leur valeur nominale) sur la Prime, ramenée à la somme de 38.717.655 euros.

[...]

DIXIEME DECISION

Pouvoirs pour accomplir les formalités légales

Les Associés, à l'unanimité, **décident** de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Extrait certifié conforme
Le directeur général
Guillaume Caille

DocuSigned by:

26A08C3EB4AD4A8...